

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanoeil, M. Thomas Hay, M. Cyrille Paquereau, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Laurence Mamias, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Laurence Luneau (procuration à M. Xavier Bonnet), M. Benoît Payen (procuration à M. Christian Peulvey), Mme Lamia Bacher (procuration à Mme Gaëlle Romi).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 26	Excusés : 3	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Décisions budgétaires

- *Centre communal d'action sociale - financement du projet « extension / réhabilitation de l'EHPAD Jacques Bertrand et création d'une résidence autonomie » - Banque des territoires - proposition de prêts - avis conforme*

Monsieur le Maire expose les faits.

En 2018, le Centre communal d'action sociale (CCAS) s'est engagé dans un projet structurant en faveur des personnes âgées en lançant un concours de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une résidence autonomie de 20 logements et à l'extension / réhabilitation de l'EHPAD 'Jacques Bertrand' (55 logements).

Le projet est aujourd'hui entré dans sa phase opérationnelle (commencement des travaux en mars 2023).

Ce projet est porté par le CCAS qui est le propriétaire des bâtiments actuels de l'EHPAD et du foncier sur lequel les travaux d'extension et de création de la résidence autonomie sont prévus.

Il est à noter qu'afin de financer les travaux de construction et de réhabilitation, il convient de recourir à l'emprunt pour couvrir partiellement le besoin de financement (pour rappel, l'estimation du projet s'élève à 9,3 millions d'euros TTC).

Dans ce contexte, des financeurs potentiels ont été sollicités. Il ressort de ces échanges la décision de retenir les propositions transmises par la Banque des Territoires et la MSA.

La proposition de la Banque des territoires, constituée de deux prêts pour un montant total de 5,1 millions d'euros, se décompose comme suit :

- Emprunt n°1 au titre de la résidence autonomie : 2 800 000 €
 - o 1^{ère} ligne de prêt PLS : 1 428 000 € pour une durée de 40 ans à taux variable Livret A +1,11%, selon un profil d'amortissement annuel déduit (intérêts prioritaires)
 - o 2^{ème} ligne de prêt PHARE : 1 372 000 € pour une durée de 40 ans à taux variable Livret A +0,6%, selon un profil d'amortissement annuel déduit (intérêts prioritaires)
- Emprunt n°2 au titre de l'extension / réhabilitation de l'EHPAD 'Jacques Bertrand' : 2 300 000 €
 - o 1^{ère} ligne de prêt PLS : 1 203 175 € pour une durée de 40 ans à taux variable Livret A +1,11%, selon un profil d'amortissement annuel déduit (intérêts prioritaires)
 - o 2^{ème} ligne de prêt PHARE : 1 096 825 € pour une durée de 40 ans à taux variable Livret A +0,6%, selon un profil d'amortissement annuel déduit (intérêts prioritaires)

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis conforme au recours par le CCAS aux deux emprunts présentés ci-avant.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-34,

VU les lettres d'accord de prêt transmises par la Banque des Territoires,

VU l'avis émis par la commission 'finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 14 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

À la majorité (28 votes pour et 1 abstention),

VALIDE les conditions des deux prêts proposés par la Banque des territoires au CCAS, telles qu'elles sont décrites dans la présente délibération et ses annexes,

EMET un avis conforme à la contractualisation de ces deux prêts de 2 800 000 € et de 2 300 000 € par le Centre communal d'action sociale auprès de la Banque des territoires au titre des travaux de construction d'une résidence autonomie et d'extension / réhabilitation de l'EHPAD 'Jacques Bertrand',

DIT que la présente délibération sera transmise au comptable public assignataire, au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas HAY
Secrétaire de séance




Xavier Bonnet
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

26 DEC. 2023

- son affichage le

27 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20231221-DEL-231209-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.